Rappel

Demandes d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation pour la campagne 2021 - 2022

Chaque préleveur-irrigant a reçu en novembre 2020 le dossier de renouvellement des demandes d'autorisation d'irrigation pour la campagne à venir de l'OUGC. Si vous n'avez pas reçu ou pas retourné ce dossier complété, merci de le faire très rapidement auprès de votre OUGC, y compris en cas d'arrêt de la demande ou de l'absence d'irrigation.

Cette procédure est obligatoire y compris pour les plans d'eau privés et les rivières sous contrat CACG.

Vous pouvez prendre contact avec nos services : Chambre d'agriculture du Gers au 05.62.61.77.54.

Pour tout autre renseignement, par courriel :

- Pour l'OUGC Neste et rivières de Gascogne : ou_neste@gers.chambagri.fr
- Pour l'OUGC Irrigadour : ou_irrigadour@gers.chambagri.fr